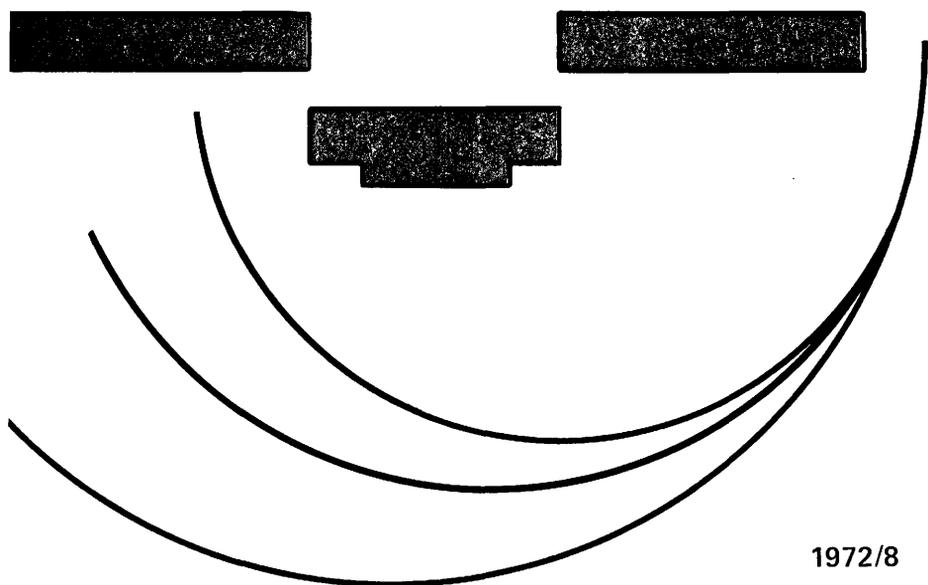


parlement européen

informations



SOMMAIRE

	Page
I. Session de septembre	1
II. Session d'octobre	13
III. Activités des commissions parlementaires	31
IV. Autres activités	41

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg - Tél. 477 11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-899

I. SESSION DE SEPTEMBRE

Le Parlement européen, réuni à Luxembourg les 20 et 21 septembre 1972, a entendu deux communications du président en exercice du Conseil sur la préparation de la conférence au sommet et sur les accords entre la Communauté et les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion. Le Parlement a demandé au Conseil d'entamer la réalisation d'une politique régionale européenne et a discuté plusieurs questions orales portant sur la politique monétaire, la politique des consommateurs et le programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom. Des avis favorables ont été donnés à des directives relatives à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services des coiffeurs et des avocats. Le Parlement a discuté de l'état de l'association entre la Communauté et la Turquie et a rendu divers avis concernant notamment la gestion de la politique agricole commune.

Le président de séance, M. Bersani (dém.-chr. it.), vice-président, s'est associé à l'hommage rendu aux fondateurs de la C.E.C.A., à l'occasion de la commémoration du 20e anniversaire de la création des institutions de la C.E.C.A. Rappelant que l'Assemblée commune de la C.E.C.A., prédécesseur du Parlement européen, avait commencé ses travaux en septembre 1952, M. Bersani a exprimé le souhait que le Parlement européen se montre à la hauteur des difficiles et nouvelles tâches qui l'attendent.

Le président a souhaité la bienvenue à une délégation de parlementaires britanniques et a rendu hommage aux victimes des tragiques événements de Munich. Seule, une action solidaire peut empêcher de tels faits terroristes, a déclaré M. Bersani. L'Europe devrait prendre la responsabilité de la conclusion d'accords pour combattre de tels actes. De son côté, la Communauté doit développer son action dans le bassin méditerranéen afin d'arriver à une plus grande collaboration politique.

Préparation de la conférence au sommet (20 septembre)

M. Westerterp, président en exercice du Conseil, secrétaire d'Etat néerlandais aux affaires étrangères, a informé le Parlement européen des travaux de la conférence des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue, les 11 et 12 septembre, à Rome. Les ministres n'ont pas cherché à éliminer toutes les divergences. Les chefs d'Etat disposeront d'un rapport qui contiendra les points d'accord et de réserves et des suggestions des différents gouvernements. Les points d'accord concernent le domaine économique et monétaire. Les points encore en discussion portent sur la politique régionale et sociale, les questions institutionnelles et les relations extérieures de la Communauté, notamment en ce qui concerne les rapports avec les Etats-Unis et la politique de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement. Après avoir fait l'historique des différentes décisions qui ont amené les Etats membres à constater que la conférence au sommet pourrait avoir lieu aux dates prévues, M. Westerterp a souligné que les trois tâches particulières à l'ordre du jour de la conférence (poursuite de l'union économique et monétaire; renforcement institutionnel; relations extérieures de la Communauté) contribueront à affirmer l'entité de la Communauté européenne.

Accords entre la Communauté et des pays de l'A.E.L.E. (20 septembre)

Le président en exercice du Conseil, M. Westerterp, secrétaire d'Etat néerlandais aux affaires étrangères, a exposé au Parlement européen le contenu des accords négociés entre la Communauté et les pays membres et associés de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion: Autriche, Islande, Portugal, Suède, Suisse, Finlande. Deux accords ont été négociés avec chacun de ces pays: l'un au titre du traité C.E.E., l'autre sur les produits relevant du traité C.E.C.A. Ces accords ont été signés le 22 juillet 1972 par tous les pays excepté la Finlande qui a reporté sa signature à une date ultérieure. Des accords intérimaires ont été signés avec l'Autriche afin d'avancer au 1er octobre 1972 le début de la démobilitation douanière qui n'interviendra que le 1er avril 1973, aux termes des autres accords.

Les accords, a précisé M. Westerterp, ont pour but d'instituer une zone de libre-échange entre la Communauté à Dix et les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion, pour les produits industriels et les produits agricoles transformés. La suppression des droits de douane se fera en cinq étapes de 20 % chacune, la première le 1er avril 1973, la dernière le 1er juillet 1977. Des exceptions sont

prévues pour quelques produits sensibles (papier et certains métaux). Outre les droits de douane, les taxes d'effet équivalent et les restrictions quantitatives seront supprimées. Les accords contiennent également des dispositions en matière de dumping, des clauses de sauvegarde et les règles d'origine des marchandises. Ils prévoient l'instauration de comités mixtes chargés de veiller à leur bon fonctionnement. Du fait de l'existence de la politique agricole commune, il était impossible d'établir un régime de libre-échange pour le secteur agricole. Néanmoins, les parties contractantes se sont engagées à favoriser le développement harmonieux des échanges de produits agricoles et des concessions intéressantes ont été obtenues pour les produits horticoles et le vin. Pour le Portugal, des dispositions particulières concernant la protection des industries naissantes et des concessions ont été faites pour un certain nombre de produits agricoles. Il en est de même avec l'Islande, pour les produits de la pêche. Enfin, les accords contiennent une clause évolutive qui permettra une extension éventuelle des relations spéciales établies entre la Communauté et les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion.

M. Deniau, membre de la Commission européenne, a déclaré que l'acquis communautaire n'avait pas été compromis par ces accords et qu'en même temps les portes restaient ouvertes pour l'avenir. Le but poursuivi par la Commission a été, d'une part, d'assurer le plus grand développement possible des échanges en Europe et, d'autre part, de préserver l'autonomie de la Communauté à l'intérieur du système de libre-échange réalisé par les accords.

A la demande de M. de la Malène (U.D.E., fr.), président de la commission des relations économiques extérieures, l'exposé du président du Conseil a été renvoyé à cette commission qui établira un rapport.

Politique régionale de la Communauté

(20 septembre)

Le Parlement européen a demandé, une nouvelle fois, au Conseil d'adopter les propositions présentées par la Commission européenne sur la politique des structures régionales: moyens d'action de la Communauté, financement par le F.E.O.G.A. de projets d'amélioration structurelle, création d'un fonds européen de bonifications d'intérêts pour le développement régional. Dans son rapport (doc. 123/72) présenté au nom de la commission économique, M. Mitterdorfer (dém.-chr. it.) a rappelé que le Parlement avait donné un avis favorable à ces propositions, a approuvé une communication de la Commission européenne et a

pris position sur une proposition de résolution. Dans la communication, la Commission européenne rappelle au Conseil son engagement d'adopter, avant le 1er octobre, des décisions en matière de politique des structures régionales et lui demande de se prononcer sur les propositions qui lui ont déjà été transmises et qui forment un tout. En ce qui concerne la création d'une société de développement régional proposée dans le projet de résolution, le Parlement européen, dans sa résolution, a déclaré qu'il ne pourrait envisager la création de cette société, dont les tâches et la forme juridique devront être définies avec précision, que lorsque les autres propositions de la Commission européenne auront été adoptées.

M. Vetrone (dém.-chr. it.), Mlle Lulling (soc. lux.) et M. Romeo (lib. it.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution, présentée par la commission économique dans son rapport, en soulignant leur déception devant l'attitude passive du Conseil. M. Vetrone a estimé que le déséquilibre du développement régional dans la Communauté était un obstacle à l'intégration économique de l'Europe. Mlle Lulling a vivement critiqué la carence du Conseil et a déclaré que l'union économique et monétaire supposait une politique régionale européenne active. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a approuvé la résolution malgré l'insuffisance des propositions qui permettront, cependant, une prise de conscience des problèmes régionaux. M. Wohlfart (soc. lux.), président de l'intergroupe d'étude pour les problèmes régionaux et locaux, a approuvé la résolution et a plaidé pour une mise au point rapide d'une politique régionale européenne afin de ne pas perdre l'appui que les populations doivent apporter à la construction de l'Europe.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a rappelé que le Conseil devait prendre des décisions sur l'ensemble des propositions de la Commission et que le texte concernant la création d'une société était un complément aux propositions précédentes. La Commission ne demande qu'une prise de position de principe à ce sujet. Le fonds et la société de développement régional se trouvent sur le même niveau en ce qui concerne l'efficacité.

Politique monétaire de la Communauté (20 septembre)

Dans une question orale avec débat (n° 13/72), M. Cousté (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a demandé à la Commission européenne d'exposer les lignes directrices de ses éventuelles propositions en vue de la réunion du Fonds

monétaire international. M. Cousté se place dans la perspective d'une solution aux problèmes monétaires immédiats, du développement de l'union économique et monétaire et de l'organisation d'un système monétaire international fondé sur la convertibilité des monnaies.

Dans sa réponse, M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a précisé que le F.M.I., au cours de sa prochaine réunion, ne discuterait pas de la réforme du système monétaire international. Les travaux à ce sujet seront longs, compte tenu des problèmes techniques et économiques que pose la réforme qui ne doit pas se faire dans la précipitation. Lors des prochaines discussions monétaires, les Dix défendront les points d'accord obtenus à Londres qui concernent notamment le maintien des parités fixes et la convertibilité des monnaies. Pour ce qui est de l'union économique et monétaire, M. Barre a rappelé les principales dispositions de l'accord de Rome et a souligné que le respect des principes et des règles de fonctionnement adoptées par les Six est la condition de la réussite de l'union économique et monétaire. Sa réalisation, a déclaré M. Barre, serait une contribution essentielle au développement harmonieux des relations monétaires internationales.

M. Bos (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, s'est préoccupé des buts de la réunion du F.M.I. ainsi que de la position des Etats-Unis et a souligné l'importance de l'élaboration, par la Communauté, d'un point de vue commun. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a posé le problème de l'inflation en Europe. Aucune mesure communautaire n'est encore prévue pour la maîtriser. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Armengaud (fr.) a demandé quelles étaient les chances d'efficacité du fonds monétaire européen dans la situation monétaire actuelle et a évoqué le récent accord commercial Etats-Unis – Japon qui risque de prendre de vitesse la Communauté. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a estimé que la Communauté devait apporter sa contribution à la réforme du système monétaire international et s'est prononcé pour que la priorité soit donnée à des solutions régionales. M. Radoux (soc. belge) est d'avis qu'il ne faut pas se précipiter compte tenu, d'une part, de la situation électorale en Europe et aux Etats-Unis et, d'autre part, du désaccord entre les pays de la Communauté.

M. Barre a souligné à nouveau qu'il fallait "se hâter lentement" afin de prendre des décisions soigneusement mûries et durables. L'inflation actuelle qui préoccupe la Commission européenne est due principalement à des politiques de crédit inquiétantes dans les Etats membres. Enfin, M. Barre a tenu à préciser qu'il ne s'agissait pas, pour la Communauté, de créer un bloc monétaire, mais un

ensemble européen, facteur d'équilibre dans l'ensemble mondial et lien entre l'Est et l'Ouest.

Politique des consommateurs dans la Communauté

(20 septembre)

Dans une question orale avec débat (n° 14/72) posée au nom du groupe socialiste par Mme Orth (all.) et présentée par M. Oele (soc. néerl.), le groupe a demandé à la Commission européenne dans quelle mesure elle a donné suite à la résolution du Parlement européen (voir PE-Informations, n° 1/69) sur le renforcement de la position du consommateur dans le Marché commun. L'auteur de la question a également demandé des précisions sur le fonctionnement du service "Questions intéressant les consommateurs" de la Commission européenne, sur les suites de la dissolution du comité de contact des consommateurs de la Communauté européenne, sur le problème des subventions aux organisations européennes de consommateurs et sur l'étude et la publication des causes des disparités de prix entre les Etats membres. Enfin, Mme Orth a interrogé la Commission sur les possibilités d'actions communautaires pour la défense et la protection des consommateurs.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a répondu que la Commission préparait diverses propositions ayant pour but la protection des consommateurs et a rappelé l'action de la Commission notamment dans le domaine de l'automobile, de l'emballage, des ventes à tempérament et de l'étude des différences de prix à l'intérieur du Marché commun. Le service spécialisé au sein de la Commission fonctionne bien, a déclaré M. Borschette qui a précisé que les contacts se poursuivaient avec les organisations de consommateurs dans la Communauté. Il est regrettable, cependant, qu'une organisation des consommateurs n'existe pas au niveau européen.

MM. Girardin (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, et Bermani (soc. it.) ont mis l'accent sur l'importance du contrôle des prix dans la Communauté. L'action communautaire doit s'exercer en priorité dans ce domaine.

Programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom

(20 septembre)

Dans une question orale avec débat (n° 12/72), présentée par son président, M. Spénale (soc. fr.), la commission des finances et des budgets a demandé au Conseil pourquoi il n'a pas consulté le Parlement sur les conséquences financières

de sa décision du 25 avril 1972 arrêtant un programme de recherche et d'enseignement dans le domaine de l'informatique, à la suite des accords COST, signés par différents Etats européens. Le Conseil n'estime-t-il pas indispensable qu'à l'avenir le Parlement européen soit consulté sur tous les actes entraînant des conséquences financières à la charge des Communautés?

Le président en exercice du Conseil, M. Westerterp, secrétaire d'Etat néerlandais aux affaires étrangères, dans sa réponse, a rappelé les conditions d'établissement du budget de 1972. En l'absence d'un programme précis de recherche de l'Euratom, un crédit global a été inscrit au projet de budget. Les décisions de programmes de recherche ont été adoptées par le Conseil en décembre 1971. Compte tenu des délais stricts pour l'adoption du budget, il n'a pas été possible au Conseil de consulter le Parlement sur des crédits spécifiques. M. Westerterp a réaffirmé que le Conseil entendait cependant respecter ses engagements vis-à-vis du Parlement en ce qui concerne la procédure budgétaire. D'autre part, M. Westerterp a tenu à souligner que, pour le prochain budget, le Conseil sera sans doute encore obligé de prendre ses décisions sans être saisi d'un programme pluriannuel de recherche par la Commission européenne. Celle-ci portera la responsabilité des difficultés qui pourraient découler de cette situation.

M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a partagé le point de vue de M. Westerterp. M. Glesener (lux.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a demandé que les compétences de la Communauté soient renforcées afin qu'elle puisse participer pleinement à des accords internationaux.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a tenu à préciser que la Commission entendait présenter un programme pluriannuel de recherche. Mais, certaines questions de principe doivent être résolues préalablement et il s'agit essentiellement de questions politiques. M. Spénale a rappelé au Conseil que le Parlement insiste pour que toute dépense obligatoire soit inscrite au budget ou qu'un budget supplémentaire soit déposé. Toute autre procédure serait considérée comme agressive vis-à-vis du Parlement.

Liberté d'établissement – Libre prestation des services

(21 septembre)

Les deux rapports présentés par la commission juridique sur des propositions relatives à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services des coiffeurs et des avocats ayant été renvoyés en commission, le Parlement a été saisi à nouveau de ces questions sur la base de deux rapports complémentaires.

Les activités du coiffeur. Le Parlement européen a approuvé trois directives concernant les activités du coiffeur et relatives à: la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services; la reconnaissance mutuelle des diplômes; la coordination des dispositions législatives réglementaires et administratives. Comme l'avait proposé la commission juridique dans le rapport complémentaire (doc. 104/72) présenté par M. Romeo (lib. it.), le Parlement a approuvé les dérogations en faveur des coiffeurs italiens qui n'ont pas la possibilité d'obtenir un diplôme dans leur pays, mais a rendu plus sévères les conditions minimales pour qu'ils puissent exercer leur profession dans l'un des pays de la Communauté: la durée de la dérogation a été ramenée de trois à deux ans et les conditions d'admissibilité à l'examen prévu dans la troisième directive sont renforcées.

MM. Bos (dém.-chr. néerl.), Broeks (soc. néerl.), au nom de leurs groupes politiques, et M. Bermani (soc. it.) ont approuvé ces dispositions. Par contre, MM. Terrenoire, Liogier et Cousté (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., ainsi que M. Triboulet, président du groupe, ont déposé et défendu des amendements, rejetés par le Parlement et qui tendaient à la suppression de la dérogation en faveur des coiffeurs italiens et à l'application de la législation du pays d'accueil, en attendant l'institution de l'examen prévu dans la troisième directive. MM. Vals (soc. fr.), Spénale (soc. fr.) et Mlle Lulling (soc. lux.) ont appuyé ce point de vue. Ils ont souligné qu'il serait injuste et discriminatoire que des coiffeurs non diplômés puissent exercer leur activité dans un Etat membre, alors que les ressortissants non diplômés de cet Etat ne pourraient pas.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a accepté les modifications adoptées par le Parlement et a défendu le principe des dérogations nécessaires pendant la période transitoire.

Les activités de l'avocat. Sur la base d'un rapport complémentaire (doc. 105/72) présenté par M. Romeo (lib. it.) au nom de la commission juridique, le Parlement européen a approuvé, sous réserve de quelques modifications, une proposition de directive concernant les modalités de la réalisation de la libre prestation des services pour certaines activités de l'avocat. Il s'agit exclusivement des activités de consultation, d'exposé oral des moyens de défense, d'accès au dossier du client, de visite de détenus et de présence à l'instruction. Dans sa résolution, le Parlement constate que la directive tend à consacrer une situation de fait et constitue un pas modeste vers la réalisation, dans ce secteur, de la libre prestation des services et de la liberté d'établissement. Il conviendrait d'achever au plus tôt les travaux visant à l'institution de la libération la plus large possible.

MM. Bos (dém.-chr. néerl.), Broeks (soc. néerl.), Beylot (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ainsi que M. Bermani (soc. it.) ont approuvé la résolution, qui ne fait que consacrer des usages établis entre les pays de la Communauté. M. Lucius (dém.-chr. lux.) a voté contre la résolution en soulignant que les dispositions de la directive n'étaient pas conformes au traité, surtout si l'on se réfère aux travaux préparatoires, et qu'elles étaient contraires aux intérêts des justiciables. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a accepté les quelques modifications adoptées par le Parlement.

Association C.E.E.—Turquie (20 septembre)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 108/72) fait au nom de la commission de l'association avec la Turquie par M. Müller (dém.-chr. all.) sur les recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie (voir PE-Informations, 1972/6), adoptées à Marmaris le 8 juin 1972. M. Bertrand (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a présenté le rapport qui passe en revue les différents aspects de l'association. L'année 1971, a souligné le rapporteur, a été une période particulièrement importante et, à divers égards, très positive dans l'évolution des rapports entre la Communauté et la Turquie. La situation politique turque a été suivie avec attention, ce qui a permis à la commission parlementaire de constater que la Turquie a su maintenir les structures politiques démocratiques qui sont la condition primordiale et indispensable de son appartenance future à la famille communautaire. Une intégration économique plus poussée ne manquerait pas de contribuer au maintien d'institutions démocratiques solides.

Au cours du débat, MM. Girardin (dém.-chr. it.), van der Stoel (soc. néerl.), Beylot (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ainsi que MM. Thiry (non inscrit, F.D.F., belge) et Giraud (soc. fr.) se sont préoccupés des aspects sociaux de l'accord d'association. Ils ont insisté plus particulièrement sur l'amélioration du sort des travailleurs turcs dans la Communauté. M. van der Stoel a exprimé les inquiétudes du groupe socialiste en ce qui concerne le maintien du régime démocratique en Turquie et a souhaité le rétablissement total de la démocratie. M. Beylot a déclaré que l'évolution des échanges entre la Turquie et la Communauté faisait craindre un désintéressement à l'égard de la Communauté. De plus, le déséquilibre de la balance commerciale risque de s'accroître du fait de l'élargissement.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a estimé que l'évolution de la situation politique en Turquie permettait la poursuite de l'association et a rappelé que l'adhésion future de ce pays à la Communauté nécessitait le maintien d'un régime démocratique. Sur les autres aspects de l'association, M. Dahrendorf a précisé que les négociations sont en cours pour l'adaptation de l'accord avec la Turquie à la suite de l'élargissement et a souligné, en ce qui concerne les travailleurs turcs, que le vrai problème était la création d'emplois sur place. En terminant, M. Dahrendorf a confirmé que la Commission européenne préparait un document sur la politique méditerranéenne de la Communauté.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté une résolution qui approuve les principaux points des recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie: accélération du processus d'intégration économique de la Turquie à la Communauté; ratification du protocole additionnel; application des préférences généralisées à la Turquie; amélioration du sort des travailleurs turcs dans la Communauté; initiatives de la Communauté dans le domaine de l'information et du tourisme; sauvegarde des intérêts économiques de la Turquie dans le cadre de l'élargissement de la Communauté.

Produits agricoles de Turquie (21 septembre). Sur rapport (doc. 124/72) fait par M. Cousté (U.D.E., fr.), au nom de la commission de l'association avec la Turquie, le Parlement européen a approuvé deux propositions de règlements. Le premier porte ouverture d'un contingent tarifaire communautaire pour les noisettes originaires de Turquie et le second porte suspension de droits du tarif douanier commun pour certains produits agricoles originaires de Turquie.

Avis divers

Concours du F.E.O.G.A. (21 septembre). Sur la base d'un rapport (doc. 122/72) présenté par M. Beylot (U.D.E., fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement européen a pris acte d'une proposition de règlement relative au concours du F.E.O.G.A., section garantie, pour les périodes de comptabilisation 1967/68 à 1970. Il s'agit de la prorogation des délais pour les demandes et les décisions de concours au titre de ces périodes. Le Parlement a déploré ces retards préjudiciables au bon fonctionnement de la politique agricole commune et a protesté contre le très court délai dans lequel il a été obligé de rendre son avis. M. Vredeling (soc. néerl.) a présenté l'avis de la commission de l'agriculture qui est très préoccupée par la gestion du F.E.O.G.A., et demande que des mesures soient prises rapidement pour redresser la situation. Avec

M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, il a suggéré une enquête parlementaire dans les services de la Commission européenne. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a accepté cette suggestion et a rappelé que les retards étaient dus essentiellement aux mauvaises conditions de travail des fonctionnaires.

Contingents tarifaires pour des vins espagnols (21 septembre). Le Parlement européen a approuvé trois propositions de règlements portant ouverture, répartition et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires de vins espagnols (rapport, doc. 92/72, présenté par M. de Koning, dém.-chr. néerl., au nom de la commission des relations économiques extérieures). M. Vals (soc. fr.) a présenté l'avis favorable de la commission de l'agriculture qui demande que, pour le calcul des contingents, on fasse figurer d'autres critères à côté de celui des antériorités. M. Vetrone (dém.-chr. it.) s'est abstenu, car il n'approuve pas les conditions dans lesquelles ont été répartis les contingents entre les pays de la Communauté. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a souligné que la Commission avait en vue l'importation de vins de qualité et s'efforçait d'obtenir que les vins soient mis en bouteille à l'origine.

Mesures à prendre dans le secteur agricole, à la suite de l'évolution de la situation monétaire (20 septembre). Sur la base d'un rapport (doc. 125/72), présenté par M. Héger (dém.-chr. belge) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé un règlement qui tend à faire prendre en charge par le F.E.O.G.A. les montants compensatoires mis en place à la suite des modifications entre les parités des monnaies des Etats membres. Le Parlement regrette que la réalisation de la politique agricole commune subit un nouveau et pernicieux ralentissement du fait de la durée de l'instabilité monétaire.

Pétition

Au cours de la séance du 20 septembre, le président a informé le Parlement européen qu'il avait reçu une pétition de M. Miglio, concernant la candidature qu'il a posée à la suite de la publication d'un avis de vacance d'emploi. Cette pétition, inscrite sous le n° 1/72, a été renvoyée à l'examen de la commission des finances et des budgets.

II. SESSION D'OCTOBRE

Le Parlement européen a tenu une session à Strasbourg, du 9 au 13 octobre, au cours de laquelle il a étudié la situation économique de la Communauté. Le président en exercice du Conseil a présenté le budget des Communautés pour 1973. Le Parlement a discuté des rapports relatifs à la politique européenne de l'énergie et à la suppression des contrôles du trafic intracommunautaire. Sur la base de deux questions orales, le Parlement s'est préoccupé du programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom et des effets des concentrations dans l'industrie textile. D'autre part, le Parlement européen a rendu plusieurs avis concernant la politique agricole commune, la politique commune des transports, le rapprochement des législations et l'élimination des entraves techniques aux échanges.

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, dans une déclaration sur la prochaine conférence au sommet, a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les Etats membres et une adaptation des institutions aux objectifs élargis de la Communauté. M. Behrendt a mis en garde le Parlement contre tout optimisme excessif et a évoqué le résultat négatif du référendum en Norvège à l'égard d'une Europe peut-être trop technocratique. Le prochain sommet devra se préoccuper de la place de l'Homme dans l'Europe communautaire.

Le président Behrendt a souhaité la bienvenue à M. Pierre Grégoire, président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à trois membres du parlement irlandais qui effectuent une mission d'information auprès du Parlement européen.

Situation économique de la Communauté

(11 octobre)

Le Parlement européen a discuté deux rapports sur la proposition de la Commission européenne au Conseil concernant le rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. Ce rapport est adopté par le Conseil et permet

de fixer les orientations à suivre par chaque Etat membre dans sa politique économique pour l'année suivante. Il rentre dans le cadre du renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres.

Le rapport (doc. 135/72) présenté par M. Löhr (dém.-chr. all.), au nom de la commission économique, contient une proposition de résolution qui a été adoptée par le Parlement européen, de même que la proposition de résolution contenue dans le rapport (doc. 121/72) présenté par M. Koch (soc. all.), au nom de la commission des finances et des budgets, qui porte sur les politiques budgétaires des Etats membres.

Dans la première résolution, le Parlement européen approuve le contenu du rapport annuel sur la situation économique de la Communauté et met l'accent sur la lutte pour la réduction du taux d'inflation dans la Communauté. Le Parlement invite tous les groupes du secteur économique et social à apporter leur contribution à un retour à la stabilité et demande aux Etats membres de mettre en oeuvre un programme et à la Commission européenne de faire des propositions pour lutter contre l'inflation. Le Parlement attend des nouveaux Etats membres qu'ils suivent les orientations prévues pour la Communauté.

Dans la deuxième résolution, le Parlement insiste pour que les instances nationales tiennent compte des orientations communautaires, lors des délibérations sur leur budget national, et souligne l'importance croissante de la coordination des politiques budgétaires. Le Parlement met l'accent sur différentes tâches des politiques budgétaires qui doivent avoir pour but d'endiguer la poussée des prix et des coûts. Il invite les gouvernements des Etats membres à mettre tout en oeuvre pour atteindre les objectifs de la politique économique et les partenaires sociaux à participer à la lutte contre l'inflation.

Au cours du débat, M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a traité, en premier lieu, du programme de lutte contre l'inflation que le Conseil doit discuter à la fin du mois d'octobre. La Commission estime que la Communauté devrait s'efforcer de ramener la hausse moyenne des prix en 1973 à 5 0/0 environ (6 0/0 en 1972) en combinant la politique budgétaire et la politique du crédit. Une action concertée des partenaires sociaux est également nécessaire. Sur le plan communautaire, la Commission prépare des mesures à prendre dans le cadre des politiques communes (commerciale, agricole, concurrence). Si la Communauté parvient, avant la fin de l'année, à arrêter un programme efficace et crédible de lutte contre l'inflation, l'application de ce programme devra être menée avec continuité et progressivité. Une action

conjointe des pays de la Communauté est nécessaire pour concilier la poursuite de la croissance et le maintien de la stabilité au sein de la Communauté. Après avoir rappelé l'importance et l'intérêt des progrès réalisés à Rome par les ministres des finances de la Communauté dans la mise en oeuvre du programme d'union économique et monétaire, M. Barre a déclaré qu'il appartiendra à la Communauté élargie de décider si elle veut exploiter ou non les possibilités de développement qui lui sont ouvertes par les règles, les procédures et les mécanismes établis au cours de ces dernières années, au milieu et en dépit des plus grandes difficultés. En terminant, M. Barre a souhaité que les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté élargie réaffirment les objectifs de la Communauté et confirment tous les éléments des actes adoptés dans le domaine de l'union économique et monétaire.

MM. Bersani (dém.-chr. it.), Lange (soc. all.), Romeo (lib. it.) et Bousquet (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les textes des deux résolutions et ont insisté plus particulièrement sur la lutte contre l'inflation. Pour M. Bersani, une action contre la hausse des prix ne peut réussir que si elle est coordonnée par la Communauté et il ne faut pas perdre de vue le parallélisme entre la politique monétaire et la politique économique. Le groupe démocrate-chrétien estime que l'on piétine dans trop de secteurs et demande que la Communauté s'engage dans de nouvelles politiques audacieuses. M. Lange a souligné l'importance d'une volonté politique pour que la conférence au sommet aboutisse à quelques résultats, notamment dans le domaine de l'inflation et de la stabilité. M. Romeo a insisté sur le rôle que devrait jouer le Parlement dans le domaine économique et monétaire, surtout lorsque l'on constate que les Etats membres de la Communauté ne respectent pas toujours les directives communautaires. M. Bousquet a rappelé les caractéristiques essentielles de la situation économique et monétaire de la Communauté et a mis l'accent sur la nécessité de contrôler l'expansion. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) s'est inquiété des différences existant entre les prévisions du troisième programme de politique économique à moyen terme et les réalités en matière d'augmentation de prix. Les deux objectifs à atteindre sont l'équilibre et la stabilité. M. Leonardi a souligné, d'autre part, la nécessité de renforcer les instruments de la démocratie au sein de la Communauté.

Répondant aux différents orateurs, M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a déclaré qu'il était convaincu que le développement de l'union économique et monétaire appellera une participation plus grande du contrôle démocratique sur les décisions qui devront intervenir. M. Barre a souligné l'importance de la cohésion communautaire et attiré l'attention du Parlement

européen sur le problème de la diffusion de l'information, du niveau parlementaire communautaire au niveau parlementaire national. Les parlements nationaux n'attachent pas aux délibérations communautaires une importance aussi grande qu'on pourrait le souhaiter.

Politique européenne de l'énergie

(12 octobre)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 141/72) présenté par M. Burgbacher (dém.-chr. all.), au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, sur les possibilités d'assurer, en tout temps, un approvisionnement suffisant en énergie de la Communauté, en vue de garantir, de promouvoir et de développer la compétitivité de la Communauté sur le marché mondial, condition de croissance économique, de plein emploi et d'une politique sociale de progrès. Dans les différents chapitres de son rapport, M. Burgbacher étudie l'importance actuelle et future de l'énergie, les problèmes de la sécurité d'approvisionnement, les problèmes de prix et des mesures à prendre, dans les différents secteurs, pour assurer l'approvisionnement en énergie de la Communauté. Les conclusions du rapporteur sont reprises dans une résolution qui a été approuvée par les quatre groupes politiques.

Le Parlement européen constate qu'il s'impose de plus en plus d'assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie de la Communauté et recommande à la Commission européenne de prendre des mesures dans les différents secteurs de l'énergie et de présenter à cet effet les propositions voulues. Ces mesures devraient avoir pour objectifs essentiels:

- le maintien d'une part aussi élevée et aussi productive que possible des sources classiques d'énergie de la Communauté (charbon et lignite) dans la couverture des besoins;
- la réduction des risques d'approvisionnement du pétrole (constitution de stocks, diversification des importations);
- l'encouragement de l'utilisation du gaz de houille et du gaz naturel;
- le développement de l'énergie nucléaire, par la promotion de la recherche et la construction d'installations d'enrichissement de l'uranium.

Le Parlement demande, d'autre part, à la Commission européenne de concevoir les propositions en matière de politique commerciale en fonction de toutes ces mesures, d'établir un plan de mobilisation des ressources en énergie en cas de difficultés et de réduire la déperdition de chaleur dans tous les domaines. Enfin,

le Parlement invite le Conseil et les Etats membres à doter la Communauté des pouvoirs d'action voulus, en se référant à divers articles des traités (96 C.E.C.A., 235 C.E.E. et 203 C.E.E.A.).

Au cours du débat, MM. Noé (dém. -chr. it.), Wolfram (soc. all.), Hougardy (lib. belge) et Bousch (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont souligné la nécessité tant économique que sociale d'assurer l'approvisionnement de la Communauté en énergie de toute origine. Il est donc nécessaire de définir rapidement une politique européenne de l'énergie. M. Noé a demandé que la Communauté se dote de moyens efficaces et a évoqué les problèmes de la pollution, de l'énergie nucléaire et des économies de combustibles. M. Wolfram a rappelé que le groupe socialiste était en faveur d'une meilleure programmation impliquant une certaine concurrence et a fait plusieurs suggestions pour l'utilisation du charbon. Des objectifs généraux devraient être fixés pour les charbonnages. M. Hougardy ne veut pas que l'on oppose le charbon aux autres sources d'énergie. La préoccupation première est de savoir comment approvisionner l'Europe en énergie avec certitude et au meilleur prix. Les ressources financières ne doivent pas être gaspillées dans des secteurs qui n'apporteront qu'un pourcentage marginal d'énergie dans la Communauté. Celle-ci doit collaborer avec les pays producteurs. Qu'on le veuille ou non, le pétrole devra couvrir la majeure partie des besoins en énergie de la Communauté. M. Bousch a remarqué que le maintien d'un certain niveau de production du charbon est justifié tant sur le plan de l'intérêt général que sur le plan des exigences de la politique régionale et sociale. Dans le domaine de l'énergie nucléaire, M. Bousch a insisté pour que l'Europe se décide à construire sa propre usine de séparation isotopique.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a précisé qu'en vingt ans la consommation d'énergie dans la Communauté aura été multipliée par quatre et qu'en 1985 67 o/o de l'énergie consommée dans la Communauté dépendront des importations. Ces chiffres montrent l'urgente nécessité d'une stratégie communautaire de l'approvisionnement en énergie. La Commission européenne transmettra prochainement une série de propositions au Conseil dans ce sens. Ces textes ne seront ni trop centralistes ni trop perfectionnistes. Les efforts de la Communauté, a déclaré M. Haferkamp, doivent se concentrer particulièrement sur l'utilisation rationnelle des sources d'énergie existantes, sur la protection de l'environnement, sur les méthodes de prospection et sur la recherche de nouvelles sources d'énergie.

M. Springorum (dém.-chr. all.), président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, a souligné l'intérêt d'une politique

énergétique à long terme et a regretté que les gouvernements ne ressentent pas suffisamment l'importance de cette question. Pour M. Löhner (dém.-chr. all.), l'approvisionnement en énergie nécessite une politique communautaire assurant un équilibre des sources d'approvisionnement.

Questions budgétaires et administratives

Budget des Communautés pour 1973 (12 octobre). Le président en exercice du Conseil, M. Westerterp, secrétaire d'Etat néerlandais aux affaires étrangères, a présenté au Parlement européen le projet de budget général des Communautés européennes pour 1973 qui se monte à 4 milliards et demi d'unités de compte (1 u.c. égale 1 dollar environ). La plus grande partie de cette somme est destinée au F.E.O.G.A. (3,5 milliards d'u.c.), le reste servant à couvrir notamment les dépenses du Fonds social et les dépenses de fonctionnement des quatre institutions dont l'augmentation est due essentiellement à l'élargissement de la Communauté. M. Westerterp a exposé la position du Conseil sur les crédits affectés aux différents chapitres budgétaires et a souligné que le Conseil avait adopté une attitude responsable et prudente en dotant la Communauté de moyens très importants qui devraient lui permettre de faire face aux tâches qui l'attendent.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a apporté également un certain nombre de précisions sur le budget des Communautés. Les ressources propres couvriront, en 1973, 60 % du total des dépenses et les dépenses réelles augmenteront de 19 %, les deux tiers de cette augmentation étant la conséquence de l'élargissement. Le budget communautaire s'élève à 0,7 % du produit intérieur brut des pays de la Communauté et à 3,3 % du total des budgets nationaux. M. Coppé a souligné que ce budget était marqué essentiellement par l'élargissement de la Communauté et le développement de la politique agricole commune. D'autre part, des innovations sont intervenues dans la présentation et dans la différenciation progressive de la structure des dépenses. M. Coppé a demandé le soutien du Parlement pour les demandes de crédits concernant le Fonds social européen et la politique industrielle.

M. Borocco (U.D.E., fr.), suppléant M. Offroy (U.D.E., fr.) rapporteur sur le budget des Communautés pour 1973, a analysé les états prévisionnels des institutions de la Communauté et a mis l'accent sur le grave déséquilibre existant entre les crédits résultant de l'élargissement et les crédits consacrés à l'approfondissement de l'intégration européenne. Il a demandé, en conclusion,

que le Conseil rétablisse les crédits proposés par la Commission européenne pour le Fonds social, adopte une politique régionale dotée de moyens suffisants et rétablisse ou même accroisse les crédits concernant la politique industrielle et l'environnement. M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, a donné une appréciation d'ensemble favorable sur le projet de budget présenté par le Conseil, compte tenu des difficultés et des incertitudes du moment. M. Spénale a constaté que, pour la première fois, les ressources propres dépassent les recettes provenant des contributions nationales et que c'est l'avant-dernier exercice avant l'autonomie financière des Communautés qui doit s'exprimer dans le budget de 1975. Il faut donc que les promesses faites au sujet des pouvoirs budgétaires du Parlement soient tenues.

M. Aigner (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, s'est réjoui de la bonne collaboration entre le Parlement européen et le Conseil en matière budgétaire et a souligné la nécessité de développer le droit budgétaire du Parlement et notamment son pouvoir de contrôle. Au nom du groupe socialiste, M. Koch (all.) a demandé que les fonds mis à la disposition de la Communauté soient utilisés à bon escient et a critiqué l'attitude du Conseil à l'égard des crédits du Fonds social et de la politique régionale. M. Beylot (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., s'est réjoui également de la coopération qui s'est instaurée entre les institutions pour la préparation du projet de budget. Comme les orateurs précédents, M. Beylot s'est inquiété de la destination des crédits appelés "réserve Mansholt" et destinés à la réforme des structures agricoles qui n'a pas encore été mise en oeuvre.

M. Westerterp, président en exercice du Conseil, a informé le Parlement européen que des réponses précises seraient données à la commission des finances et des budgets. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission n'entendait pas se soustraire au renforcement du contrôle et a rappelé que la Commission n'avait pas estimé opportun de faire des propositions sur le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement à la veille de la conférence au sommet.

Le président a informé le Parlement que le prochain débat budgétaire aurait lieu au cours de la session de novembre.

Statut des fonctionnaires (10 octobre). Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 140/72) présenté par M. Rossi (lib. fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, sur trois propositions de règlements. La première proposition prévoit plusieurs dérogations au statut des fonctionnaires européens

pour le recrutement de fonctionnaires des nouveaux Etats membres ainsi que pour la cessation définitive des fonctions des fonctionnaires actuellement en service afin de libérer des postes pour les fonctionnaires des nouveaux Etats membres. Les deux autres propositions de règlements concernent l'application de l'impôt communautaire aux allocations ou indemnités versées aux fonctionnaires faisant l'objet d'une mesure de cessation définitive de fonctions et l'application, à ces mêmes fonctionnaires, du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés. M. Rossi a exposé les modifications proposées par la commission des finances et des budgets qui tendent à souligner le caractère exceptionnel de ces mesures et à introduire plus de souplesse dans leur application.

M. Terrenoire (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a insisté pour que ces mesures, rendues nécessaires par l'arrivée de nouveaux Etats membres, soient exemptes d'arbitraire. Le départ de certains fonctionnaires doit se faire le plus humainement possible. Dans ce but, le groupe de l'U.D.E. a déposé deux amendements tendant à limiter l'application de ces mesures aux fonctionnaires qui le demandent et jusqu'au 30 juin 1973.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a insisté sur le caractère limité et temporaire des mesures exceptionnelles nécessaires au recrutement rapide de fonctionnaires des nouveaux Etats membres. Il a accepté la plupart des modifications proposées par le rapporteur, a souligné les préoccupations humaines de la Commission européenne et a déclaré qu'il ne pouvait pas accepté les amendements du groupe de l'U.D.E.

A l'issue du débat, le Parlement européen, après avoir rejeté les amendements présentés par le groupe de l'U.D.E., a adopté une résolution dans laquelle il souligne qu'il ne peut être dérogé au statut des fonctionnaires européens que dans des circonstances exceptionnelles et que les effets des mesures dérogatoires doivent être réduits au minimum indispensable. Le Parlement reconnaît que l'adhésion de nouveaux membres à la Communauté constitue une circonstance exceptionnelle et justifie les mesures dérogatoires proposées. Sous réserve de quelques modifications, le Parlement a donné un avis favorable aux trois règlements.

Contrôle budgétaire (10 octobre). Sur la base d'un rapport (doc. 139/72) présenté par M. Aigner (dém.-chr. all.), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement portant détermination des pouvoirs et obligations des agents mandatés par la Commission européenne pour le contrôle des ressources propres.

Contrôle du trafic intracommunautaire

(9 octobre)

Le Parlement européen s'est prononcé pour la suppression des contrôles du trafic intracommunautaire lorsque leur maintien n'est pas indispensable au bon fonctionnement du Marché commun, dans une résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 109/72) présenté par M. Bos (dém.-chr. néerl.), au nom de la commission économique. Le Parlement constate que l'élimination totale des contrôles et la réalisation, de ce fait, de l'union douanière, peuvent résulter surtout d'une harmonisation des législations fiscales et des dispositions relatives aux devises ainsi que d'une réglementation communautaire des contrôles techniques, phytosanitaires, vétérinaires et sanitaires et de la collecte de données statistiques concernant le trafic intracommunautaire. En attendant ces réalisations, le Parlement suggère un ensemble de mesures qui permettront d'accomplir, à brève échéance, de nets progrès :

- amélioration et simplification des opérations de contrôle frontalier;
- déplacement du contrôle vers l'intérieur du pays intéressé;
- suppression du contrôle de la quantité de carburant dans les réservoirs;
- remplacement du panneau "douane" par l'indication "frontière d'Etat";
- simplifications dans la perception de la T.V.A. et dans l'application du règlement relatif au transit communautaire;
- harmonisation des législations douanières;
- suppression des contrôles d'identité aux frontières.

Ces suggestions ont été approuvées par MM. Lange (soc. all.), Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, Bousquet (U.D.E., fr.) qui parlaient au nom de leurs groupes politiques et qui ont souhaité leur adoption rapide. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que les citoyens européens se rendent compte que l'Europe existe et qu'ils peuvent y circuler librement. Il faut donner aux populations des six pays le sentiment qu'ils appartiennent vraiment à une Europe unie.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a assuré le Parlement que la Commission tiendrait compte de ses suggestions dans les propositions qu'elle fera au Conseil. Trop souvent, a remarqué M. Spinelli, on se heurte à un "mur de paresse" dû aux habitudes et certaines mesures nécessitent des prises de position politique qui échappent à la compétence de la Commission européenne. Néanmoins, la Commission transmettra une série de propositions concrètes au Conseil.

Programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom (9-10 octobre)

L'avenir du Centre commun de recherche de l'Euratom a fait l'objet d'une question orale avec débat (n° 15/72) posée à la Commission européenne par la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques dont le président, M. Springorum (dém.-chr. all.), a présenté les principaux points. Se référant au débat qui a eu lieu au cours de la session de septembre sur ce sujet (voir 1ère partie), la commission parlementaire a demandé où en était la préparation d'un programme pluriannuel de recherche et si le Conseil pourra se prononcer à temps pour que les crédits nécessaires à ce programme figurent dans le budget 1973.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a répondu en précisant que la Commission était décidée à présenter un programme pluriannuel de recherche. Cependant, plusieurs questions doivent encore être précisées par le Conseil et plusieurs Etats membres n'ont pas encore pris position sur ces questions. Il s'agit notamment de savoir si l'on doit se borner à un programme purement nucléaire ou étendre l'action du C.C.R. vers un programme polyvalent en fixant des orientations nouvelles. Il faut aussi être fixé sur la "dimension financière" que les Etats membres veulent donner au Centre. L'absence de prise de position sur ces points a retardé le travail de la Commission européenne qui ne peut pas être rendue responsable de la situation actuelle. M. Spinelli a estimé que le Conseil pourrait prendre des décisions en décembre et a souligné que la Commission s'attachait à la réalisation d'un programme commun et voulait étendre le champ d'action du C.C.R.

Parlant au nom du groupe socialiste, M. Oele (néerl.) a douté que le Conseil puisse prendre ses décisions avant la fin de l'année et a souligné que la Commission européenne avait une responsabilité directe vis-à-vis des chercheurs du C.C.R. M. Biaggi (it.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a mis l'accent sur le manque de volonté politique des gouvernements pour mettre sur pied un programme de recherche communautaire. Il faut espérer que l'entrée de la Grande-Bretagne permettra de faire des progrès dans ce domaine. Le groupe de l'U.D.E. est d'avis que la Commission européenne avait fait tout ce qu'elle pouvait, a déclaré M. Cousté (fr.). On touche maintenant à des problèmes de fond. L'avenir du C.C.R. ne peut être dissocié de la politique scientifique et industrielle de la Communauté. Mais, compte tenu de la situation actuelle, M. Cousté suggère de dissocier les deux questions de l'avenir du C.C.R. et de la politique d'ensemble de la recherche. M. Gerlach (soc. all.) a insisté sur la

carence de la Commission européenne qui a vidé l'Euratom de sa substance. Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), on assiste à un processus de désengagement et de dégradation en matière de recherche. Le Parlement doit dénoncer la faillite du traité d'Euratom. M. Giraud (soc. fr.) a estimé qu'il fallait profiter de l'élargissement de la Communauté pour se mettre d'accord sur une véritable politique communautaire de la recherche.

M. Flämig (soc. all.), vice-président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, a présenté une proposition de résolution en conclusion du débat sur la question orale. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a reconnu que l'on pouvait parler de carence de la part de la Communauté et a rappelé que le Conseil avait le pouvoir de décision pour tout ce qui concerne le C.C.R. et la politique de la recherche communautaire. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., ne croit pas opportun de poser le problème des pouvoirs du Parlement européen dans la résolution qu'il approuve néanmoins ainsi que M. Giraud (fr.), au nom du groupe socialiste.

Le Parlement européen constate la carence du Conseil et de la Commission et demande aux chefs d'Etat et de gouvernement d'apporter une solution définitive et satisfaisante à la politique de la recherche dans la Communauté. Le déséquilibre des pouvoirs à l'intérieur de la Communauté étant une des causes de la situation actuelle, le Parlement européen devrait enfin être doté de pouvoirs législatifs et de contrôle dont les parlements nationaux ont été dessaisis en vertu des dispositions des traités communautaires. D'autre part, le Parlement invite la Commission européenne à présenter sans délai un programme pluriannuel commun de recherche et d'enseignement, à maintenir en activité le Centre commun de recherche et à éviter de supprimer des centres de recherche déjà existants dans les Etats membres.

Concentration dans l'industrie textile

(10 octobre)

Le Parlement européen s'est préoccupé, une nouvelle fois (voir PE-Informations, 1972/5), des difficultés de la société "Enka-Glanzstoffe-Gruppe" du groupe Akzo. Dans une question orale avec débat (n° 16/72), MM. Vredeling (néerl.) et Lange (all.), au nom du groupe socialiste, ont demandé à la Commission européenne quelles démarches elle avait entreprises et quel était son point de vue en ce qui concerne la suppression et la prévention de surcapacités dans l'industrie européenne des fibres de polyester. En présentant la question orale, M. Vredeling

a attiré l'attention sur le sort des travailleurs des sociétés multinationales et sur la situation du marché européen des fibres synthétiques.

Dans sa réponse, M. Coppé, membre de la Commission européenne, a précisé que la Commission restait en contact avec la société "Enka-Glanzstoff" et a rappelé qu'une proposition concernant l'harmonisation des conditions de licenciement collectif était en préparation. D'autre part, la Commission européenne se préoccupe du problème général des fibres synthétiques et de la surcapacité dans ce secteur. M. Coppé pense qu'une action dans ce domaine pourrait se faire sur la base des procédures et mécanismes prévus dans le Traité C.E.C.A. Mais les industries intéressées sont-elles prêtes à l'accepter?

M. Bos (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné la nécessité d'une politique nette dont il a défini les grandes lignes, afin de résoudre le problème de la surcapacité dans le secteur des fibres synthétiques. Au nom du groupe socialiste, M. Lange (all.) a regretté le caractère vague des réponses de la Commission européenne. Il faut accélérer le processus de participation des travailleurs aux discussions et se préoccuper du problème de l'industrie textile sur le plan mondial. M. Oele (soc. néerl.) est intervenu dans le même sens et a insisté sur la protection des travailleurs victimes de licenciements collectifs. M. Vandewiele (dém.-chr. belge) a souligné la faiblesse des travailleurs européens qui ne parviennent pas à s'unir pour faire triompher leurs revendications.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a analysé la situation du marché des fibres synthétiques dont les perspectives de développement sont moins grandes actuellement. Il faut avoir le courage de freiner les investissements ou les aides qui risquent de compromettre l'équilibre des marchés. M. Coppé a apporté quelques précisions sur l'action de la Commission européenne concernant la participation des travailleurs, la lutte contre le gigantisme des sociétés et l'application des règles du Traité C.E.C.A. M. Vredeling (soc. néerl.) et M. Lange (soc. all.) ont estimé que la Commission européenne devait davantage prendre en considération l'action des syndicats ainsi que le droit du Parlement à être pleinement informé de l'action de la Commission européenne.

Politique agricole commune

Marché de la viande bovine (12 octobre). Dans une déclaration sur les problèmes liés à la production de viande bovine, M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a rappelé les efforts faits par la Commission pour

organiser le marché de la viande et a exposé les éléments sur lesquels, à son avis, on pourra rechercher une solution à ce problème:

- aide pour les vaches abattues après le premier veau et pour la naissance de veaux de qualité;
- aide à la reconversion vers la production de viande de boeuf et dans le cadre du règlement sur la modernisation des exploitations agricoles;
- modification du régime d'importation de veaux destinés à l'embouche.

La Commission européenne estime que de telles mesures donneront des résultats plus positifs qu'une hausse des prix ou que les mesures prises jusqu'à présent. M. Houdet (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture, a insisté pour que le Conseil fasse connaître rapidement aux producteurs les orientations de la politique européenne dans ce secteur.

Marché viti-vinicole (12 octobre). Sur la base d'un rapport (doc. 138/72) présenté par M. Vals (soc. fr.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé un règlement tendant à accorder des aides pour l'écoulement des moûts destinés à la fabrication de jus de raisin, des jus de raisin et des moûts concentrés. Le Parlement demande que ces aides jouent lorsque les quantités de vins sous contrat de stockage au début de la campagne dépassent 5 millions d'hectolitres (la Commission européenne proposant le chiffre de 10 millions d'hectolitres) et que ces aides aillent au producteur. M. Pêtre (dém.-chr. belge) a présenté l'avis de la commission des finances et des budgets qui se préoccupe du manque d'information du Parlement sur le montant et les modalités de ces aides. M. Richarts (dém.-chr. all.) ne voit pas l'utilité et la portée d'un tel règlement lorsque l'on considère l'ensemble de la production de vin de la Communauté. M. Liogier (U.D.E., fr.), par contre, estime ces aides opportunes et non négligeables. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a accepté la modification du montant des stocks et a précisé que les aides étaient destinées aux producteurs.

Le Parlement européen a approuvé, d'autre part, un règlement fixant les teneurs maximales totales en anhydride sulfureux de vins autres que mousseux et de liqueurs destinées à la consommation humaine directe dans la Communauté. Le Parlement, dans une résolution faisant suite au rapport, doc. 149/72, présenté par M. Vals (soc. fr.) au nom de la commission de l'agriculture, demande que des contrôles sévères soient faits, dans l'intérêt de la protection des consommateurs, pour que les teneurs maximales imposées ne soient en aucun cas dépassées. Le Parlement s'oppose à toute augmentation éventuelle de ces teneurs et invite la Commission européenne à examiner, au fur et à mesure des progrès scientifiques, s'il ne serait pas possible d'abaisser encore les teneurs maximales admissibles.

M. Richarts (dém.-chr. all.) n'approuve pas ce règlement qui bouleversera encore certains marchés. Il faut renoncer à la rage de tout réglementer. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Liogier (fr.) a approuvé le règlement et a souligné qu'il serait bon de recommander l'indication de la teneur sur chaque lot mis à la vente. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a mis l'accent sur l'importance d'une telle réglementation pour la protection de la santé publique et pour éviter les fraudes.

Marché du tabac (13 octobre). Sur la base d'un rapport (doc. 152/72) présenté par Mlle Lulling (soc. lux.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen, dans une résolution, a présenté quelques réflexions sur le fonctionnement du marché du tabac brut et a donné son avis sur deux règlements. Le Parlement constate les effets insatisfaisants de l'organisation commune du marché du tabac brut, en ce qui concerne les zones de culture, l'écoulement de la récolte et l'ouverture du marché communautaire. La Commission européenne est invitée à présenter de nouvelles propositions afin que les sommes dépensées dans le cadre de l'organisation commune servent à l'amélioration des structures de production et de la situation des planteurs et à la réalisation d'un véritable marché communautaire du tabac. Quant aux propositions de règlements fixant les primes octroyées aux acheteurs de tabac en feuilles de la récolte 1972 et fixant, pour le tabac emballé, les prix d'intervention dérivés et les qualités de référence applicables à la récolte 1972, le Parlement européen:

- accepte la majoration des primes;
- se prononce contre les abaissements des prix de revient conventionnels retenus pour le calcul des primes de certaines variétés;
- ne peut accepter l'élément de fixation de la prime correspondant à une hausse linéaire de 5 0/0 des frais de transformation et
- propose la reconduction provisoire des montants retenus antérieurement ainsi que des prix d'intervention dérivés pour le tabac emballé.

Quant à la nécessité de rechercher un équilibre entre l'offre et l'écoulement possible du tabac communautaire, le Parlement européen attire l'attention de la Commission européenne sur la situation d'une variété qui a dû faire l'objet d'achats d'intervention considérables.

M. Vetrone (dém.-chr. it.) a mis l'accent sur la mauvaise situation du marché communautaire du tabac où il n'existe toujours pas de marché libre et n'a pas approuvé la résolution, les mesures suggérées pour les primes et les prix d'intervention risquant d'aggraver le climat d'incertitude actuel. M. Pêtre (dém.-chr. belge) a présenté l'avis favorable de la commission des finances et des

budgets, sur les incidences financières des deux règlements. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a déclaré notamment que le règlement organisant le marché du tabac brut n'était en vigueur que depuis deux ans et n'avait pas encore porté tous ses fruits. La Commission est prête à le réexaminer sur la base d'une plus longue expérience, si cela se révèle nécessaire.

Marché de l'huile d'olive (13 octobre). Sur la base d'un rapport (doc. 151/72) présenté par M. Richarts (dém.-chr. all.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a donné un avis favorable, sous certaines réserves, à trois propositions de règlements fixant le prix indicatif de marché et le prix d'intervention de l'huile d'olive pour la campagne 1972-73 et concernant l'aide à l'huile d'olive. Le Parlement estime intolérables les retards dans le versement des aides et demande à la Commission européenne de modifier la procédure actuelle afin d'éliminer ces retards ainsi que les inexactitudes et irrégularités. Le Parlement souhaite que les rendements indicatifs et les zones homogènes de production soient fixés sur la base de critères généraux arrêtés par la Commission européenne et suggère la création d'un cadastre des cultures d'olives qui servirait de critère décisif pour l'octroi des aides. Il demande la présentation rapide d'un programme d'amélioration durable des structures de production et de commercialisation des olives et d'amélioration du revenu des personnes travaillant dans ce secteur. D'autre part, le Parlement européen souhaite l'alignement du prix indicatif de marché sur le prix réel de marché et estime nécessaire de majorer l'aide de 5 0/0 environ.

M. Vetrone (dém.-chr. it.), qui s'est abstenu dans le vote sur la résolution, s'est demandé si les mesures de contrôle seront efficaces pour normaliser la production et si les propositions de la Commission européenne élimineront toutes possibilités de fraude. M. Pêtre (dém.-chr. belge) a présenté l'avis de la commission des finances et des budgets qui demande à la Commission européenne de parvenir à un contrôle financier à la fois simple et efficace. M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a rappelé les efforts faits pour valoriser les contrôles et a mis l'accent sur les différences de production et de qualité existant entre les régions de production d'olives. La Commission européenne essaie de faire une oeuvre de concertation et de compréhension et est ouverte à toutes les suggestions.

Marché des fruits et légumes (12 octobre). Sur la base d'un rapport (doc. 150/72) présenté par M. Richarts (dém.-chr. all.), suppléant M. Klinker (dém.-chr. all.), rapporteur de la commission de l'agriculture, le Parlement

européen a approuvé un règlement portant, en particulier, sur les transactions commerciales, avec les pays tiers, de produits à base de fruits et légumes transformées avec addition de sucre. Ce règlement modifie le règlement organisant le marché de ces produits. M. Kriedemann (soc. all.) a voté contre ce texte, car il estime que le prélèvement prévu manque de base juridique.

Politique commune des transports

(10 octobre)

Tarif à fourchettes. Le Parlement européen a approuvé un règlement prorogeant et modifiant le règlement relatif à l'instauration d'un système de tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre les Etats membres. Dans la résolution faisant suite au rapport (doc. 155/72) présenté par M. Durieux (lib. fr.), au nom de la commission des transports, le Parlement marque son accord pour que le régime provisoire de tarification, instauré en 1968, s'applique encore pendant deux années et pour que cette prorogation n'entraîne aucune modification fondamentale du régime. Le Parlement est d'accord avec les précisions apportées au texte du règlement et attire l'attention de la Commission européenne sur la longueur inadmissible des délais d'autorisation des contrats particuliers.

M. Durieux a fait remarquer que le système de tarification à fourchettes n'avait pu être mis en vigueur définitivement qu'en 1971, du fait de difficultés résultant d'un manque de volonté politique de certains gouvernements. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a souligné que la Commission tenait à tirer ses conclusions sur ce système après une expérience de plusieurs années. C'est pourquoi elle a demandé cette prorogation.

Contrôle de la capacité des transports de marchandises par route. Sur la base d'un rapport intérimaire (doc. 156/72) présenté par M. Giraud (soc. fr.), au nom de la commission des transports, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il constate que le régime provisoire en vigueur, fixé par le règlement du Conseil du 19 juillet 1968, relatif à la constitution d'un contingent communautaire pour les transports de marchandises par route, expirera le 31 décembre 1972. Afin de pouvoir étudier sans précipitation le nouveau régime définitif proposé par la Commission européenne et pour éviter tout vide juridique, le Parlement européen propose de maintenir en vigueur pour deux ans les solutions existantes en portant de 1200 à 1320 le nombre des autorisations communautaires pour l'année 1973, le nouveau nombre pour 1974 devant être

fixé en temps utile. Ces propositions, a souligné M. Giraud, permettent un progrès dans le sens communautaire et ne préjugent en rien la solution définitive. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a accepté ces propositions intérimaires.

Rapprochement des législations

(10 octobre)

Le Parlement a donné un avis favorable à une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'aménagement intérieur des véhicules à moteur (parties intérieures de l'habitacle autres que le ou les rétroviseurs intérieurs, disposition des commandes, toit ou toit ouvrant, dossier et partie arrière des sièges). Dans la résolution faisant suite au rapport (doc. 100/72) fait par M. Cousté (U.D.E., fr.), au nom de la commission des transports, le Parlement demande à la Commission européenne d'adapter les dispositions de la directive aux exigences de la sécurité et à l'évolution du progrès technique.

Sur la base d'un deuxième rapport (doc. 154/72) fait par M. Cousté (U.D.E., fr.), au nom de la commission des transports, le Parlement a approuvé une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au dispositif de protection contre une utilisation non autorisée des véhicules à moteur.

Elimination des entraves techniques aux échanges

(9 octobre)

Le Parlement européen a approuvé une proposition de la Commission européenne relative à une résolution du Conseil portant complément à la résolution du Conseil du 28 mai 1969 établissant un programme en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges de produits industriels, résultant de disparités entre les dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres. Dans son rapport (doc. 136/72) fait au nom de la commission juridique, M. Alessi (dém.-chr. it.) précise que ce complément s'est révélé opportun en raison de l'importance des problèmes de l'environnement et afin de tenir compte des législations les plus évoluées en matière de protection de la santé publique. M. Duval (fr.) a déclaré que le groupe de l'U.D.E. voterait la résolution contenue dans le rapport bien qu'il fasse les plus expresses réserves quant à la création d'un label d'environnement.

Le Parlement européen a réitéré ses réserves quant au recours à la procédure des comités pour l'adaptation des directives au progrès technique, a insisté auprès de la Commission européenne pour qu'elle tienne compte des exigences qui ont trait à la sécurité du travail et à la santé publique et qu'elle donne la priorité aux directives concernant les carburants et la réduction des effets polluants sur l'atmosphère. Le Parlement européen suggère la création d'un label de l'environnement et d'un office commun de la sécurité automobile. Il demande au Conseil d'accélérer ses travaux pour l'application du programme en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges de denrées alimentaires et invite la Commission européenne à inclure d'autres produits dans ce programme.

Désignation de membres du Parlement européen

(13 octobre)

Le 13 octobre, le président a informé le Parlement que l'Assemblée nationale française a désigné, avec effet au 16 octobre 1972, comme membres du Parlement européen: MM. BEYLOT, BOROCCO, BOURDELLES, BOUSQUET, BRIOT, de BROGLIE, COUSTE, COUVEINHES, DURIEUX, HABIB-DELONCLE, HUNAUT, JARROT, LAUDRIN, LIOGIER, de la MALENE, OFFROY, PIANTA, RIBIERE, ROSSI, SOURDILLE, TERRENOIRE et TRIBOULET.

La validation des pouvoirs de ces membres par le Parlement européen aura lieu au cours d'une prochaine session.

Prochaine session

La prochaine session du Parlement européen se tiendra à Strasbourg, du 13 au 17 novembre 1972.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Giraudo (dém.-chr. it.)

13 juillet – 12 et 28 septembre à Bruxelles

10 octobre à Strasbourg

Union politique et renforcement de la coopération entre les Etats membres dans le secteur de la politique étrangère. Examen d'un projet de rapport de M. Mommersteeg (dém.-chr. néerl.).

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Echange de vues sur une proposition de résolution présentée par M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés.

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

12-13 juillet, 14-15 et 28-29 septembre à Bruxelles

Politique régionale de la Communauté. Adoption du rapport de M. Mitterdorfer (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Situation économique de la Communauté. Adoption du rapport de M. Lühr (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Contrôle du trafic intracommunautaire. Adoption du rapport de M. Bos (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de l'évolution de la situation monétaire. Adoption d'un avis favorable à un règlement (voir 1ère partie).

Harmonisation des statistiques. Adoption du texte d'une question orale au Conseil, proposée par M. Riedel (dém.-chr. all.).

Formation du patrimoine des travailleurs. Echange de vues avec les membres de la commission des affaires sociales.

Désignation de rapporteurs: M. Arendt (soc. all.) sur la réforme du système monétaire international — M. Bos (dém.-chr. néerl.) sur les problèmes économiques internes résultant de l'adhésion des nouveaux membres et des accords conclus avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

11 juillet — 12, 14 et 15 septembre à Bruxelles

19 septembre à Luxembourg — 3 octobre à Bruxelles

10 octobre à Strasbourg

Concours du F.E.O.G.A. Adoption du rapport de M. Beylot (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Situation économique de la Communauté (politiques budgétaires). Adoption du rapport de M. Koch (soc. all.) (voir 2e partie).

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 2e partie).

Contrôle budgétaire. Adoption du rapport de M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Politique régionale de la Communauté. Adoption d'un avis, rédigé par M. Durand (lib. fr.), favorable à une communication de la Commission européenne (voir 1ère partie).

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de l'évolution de la situation monétaire. Adoption d'un projet d'avis rédigé par M. Borocco (U.D.E., fr.) favorable à un règlement (voir 1ère partie).

Contrôle du trafic intracommunautaire. Adoption d'un avis rédigé par M. Offroy (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Organisation du marché viti-vinicole. Adoption d'un avis rédigé par M. Artzinger (dém.-chr. all.) favorable à une proposition de règlement (voir 2e partie).

Organisation du marché du tabac. Adoption d'un avis rédigé par M. Pêtre (dém.-chr. belge) favorable à deux propositions de règlement sous réserve de précisions quant aux frais de transformation (voir 2e partie).

Organisation du marché de l'huile d'olive. Adoption d'un avis rédigé par M. Richarts (dém.-chr. all.): exprime de vives préoccupations devant les problèmes posés par le contrôle (voir 2e partie).

Programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom. Adoption d'une question orale au Conseil (voir 1ère partie).

Contrôle des recettes et des dépenses des Communautés européennes. Echange de vues avec les présidents des Cours des Comptes nationales.

Accise sur le vin et des boissons en mélange. Adoption d'un rapport de M. Reischl (soc. all.).

Association de la jeunesse à la construction européenne. Adoption d'un avis rédigé par M. Memmel (dém.-chr. all.) sur une communication de la Commission européenne.

Désignation de rapporteurs: M. Offroy (U.D.E., fr.) sur le budget des Communautés pour 1973 – M. Aigner (dém.-chr. all.) sur le budget opérationnel et le taux de prélèvement de la C.E.C.A. pour 1973 – M. Rossi (lib. fr.) sur un règlement portant modification du statut des fonctionnaires des Communautés.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président: M. Houdet (lib. fr.)

19, 21 et 22 septembre à Luxembourg
28 septembre, 5 et 6 octobre à Bruxelles

Mesures à prendre dans le secteur agricole à la suite de l'évolution de la situation monétaire. Adoption du rapport de M. Héger (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Organisation du marché viti-vinicole. Adoption de deux rapports de M. Vals (soc. fr.), l'un sur des dispositions complémentaires, l'autre sur les teneurs maximales en anhydride sulfureux (voir 2e partie).

Organisation du marché du tabac. Adoption d'un rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 2e partie).

Organisation du marché de l'huile d'olive. Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Organisation du marché des fruits et légumes. Adoption du rapport de M. Klinker (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Concours du F.E.O.G.A. Adoption d'un avis rédigé par M. Vredeling (soc. néerl.) favorable à une proposition de règlement (voir 1ère partie).

Contingents tarifaires pour des vins espagnols. Adoption d'un avis, rédigé par M. Vals (soc. fr.), favorable à des propositions de règlement (voir 1ère partie).

Produits agricoles de Turquie. Adoption d'un avis, rédigé par M. Vetrone (dém.-chr. it.), favorable à deux propositions de règlement (voir 1ère partie).

Désignation de rapporteurs: M. Martens (dém.-chr. belge) sur une directive relative aux plantes vivantes et aux produits de la floriculture – M. Liogier (U.D.E., fr.) sur trois propositions de règlement concernant l'organisation du marché des fruits et légumes – Mme Orth (soc. all.) sur une directive relative aux additifs dans l'alimentation des animaux – M. Baas (lib. néerl.) sur une proposition de décision sur un programme communautaire de recherches dans le domaine des pestes porcines.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Vredeling (soc. néerl.) sur le projet de budget des Communautés pour 1973 – M. Caillavet (lib. fr.) sur des propositions de directive concernant l'harmonisation de droits d'accise – M. Vredeling (soc. néerl.) sur une proposition de règlement concernant les règles du financement des interventions du F.E.O.G.A.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

12-14 et 29 septembre à Bruxelles

Association C.E.E.–Turquie. Adoption d'un avis, rédigé par M. Girardin (dém.-chr. it.), favorable aux recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E.–Turquie (voir 1ère partie).

Elimination des entraves techniques aux échanges. Adoption d'un avis, rédigé par M. van der Gun (dém.-chr. néerl.), favorable à un programme pour l'élimination de ces entraves (voir 2e partie).

Organisation du marché viti-vinicole. Adoption d'un avis, rédigé par M. Durand (lib. fr.), favorable à un règlement fixant les teneurs maximales en anhydride sulfureux (voir 2e partie).

Formation du patrimoine des travailleurs. Echange de vues avec les membres de la commission économique.

Désignation de rapporteurs: M. Bermani (soc. it.) sur un règlement relatif à l'établissement de statistiques sur la main-d'oeuvre étrangère — M. Pêtre (dém.-chr. belge) sur les problèmes des travailleurs migrants dans la Communauté.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Vandewiele (dém.-chr. belge) sur les conflits de loi en matière de relations de travail — M. Bourdellès (lib. fr.) sur une directive concernant les additifs dans l'alimentation des animaux — M. Schwabe (soc. all.) sur deux directives concernant les droits de ressortissants d'un Etat membre de demeurer sur le territoire d'un autre Etat membre après y avoir exercé une activité non salariée et concernant des mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

**15 septembre à Bruxelles — 20 septembre à Luxembourg
2 octobre à Bruxelles**

Contingents tarifaires pour des vins espagnols. Adoption du rapport de M. de Koning (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Organisation du marché des fruits et légumes. Adoption d'un avis rédigé par M. Ribière (U.D.E., fr.) favorable à une proposition de règlement (voir 2e partie).

Désignation de rapporteurs: M. de la Malène (U.D.E., fr.) sur les accords conclus avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion – M. Lange (soc. all.) sur un règlement relatif à la valeur en douane des marchandises – M. Cousté (U.D.E., fr.) sur les relations C.E.E.–Inde – M. Boano (dém.-chr. it.) sur les relations C.E.E.–Brésil.

Désignation de M. Dewulf (dém.-chr. belge) comme rédacteur d'un avis sur des règlements concernant l'organisation du marché des fruits et légumes.

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)

11 juillet – 5 et 6, 13 et 14, 29 septembre – 5 octobre à Bruxelles

Elimination des entraves techniques aux échanges. Adoption du rapport de M. Alessi (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Rapprochement des législations. Adoption d'un avis, rédigé par M. Brouwer (dém.-chr. néerl.), favorable à une directive concernant le dispositif de protection contre une utilisation non autorisée des véhicules à moteur (voir 2e partie).

Rapprochement des législations. Adoption d'un avis, rédigé par M. Brouwer (dém.-chr. néerl.), favorable à une directive concernant les engrais.

Procédure de modification et de suspension des droits de douane applicable aux produits agricoles soumis à organisation des marchés. Adoption d'un avis rédigé par M. Alessi (dém.-chr. it.): le Parlement ne peut pas renoncer à son droit d'être consulté et devrait déterminer une procédure simplifiée et accélérée dans certains cas.

Garanties exigées des sociétés pour protéger les intérêts des associés et des tiers. Adoption du rapport de M. Meister (dém.-chr. all.) sur une quatrième directive.

Désignation de rapporteurs: M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur la situation de droit international des Communautés européennes – M. Memmel (dém.-chr. all.) sur une directive relative au droit des ressortissants d'un Etat membre de demeurer sur le territoire d'un autre Etat membre après y avoir exercé une activité non

salariée, et sur une directive pour la coordination de mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) sur une directive concernant les additifs dans l'alimentation des animaux — M. Lucius (dém.-chr. lux.) sur les accords avec les Etats membres de l'A.E.L.E. non adhérents aux Communautés.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

11 juillet à Bruxelles — 21 et 22 septembre à Luxembourg
4 octobre à Bruxelles — 9 octobre à Strasbourg

Politique européenne de l'énergie. Adoption du rapport de M. Burgbacher (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom. Adoption d'une proposition de résolution faisant suite à une question orale (voir 2e partie).

Une délégation de la commission a effectué, les 11 et 12 septembre, une mission d'étude et d'information au centre commun de recherche d'Ispra. La délégation a eu un échange de vues avec le directeur général du Centre sur l'avenir du Centre et sur l'élaboration d'un programme pluriannuel. Elle a souligné la nécessité d'un programme à long terme, a entendu des représentants des organisations du personnel du Centre commun et a souhaité que des licenciements soient évités.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Vandewiele (dém.-chr. belge) sur le premier rapport sur la politique de concurrence — M. Hougardy (lib. belge) sur le projet de budget des Communautés pour 1973.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Oele (soc. néerl.)

18 septembre à Bruxelles — 9 octobre à Strasbourg

Rapprochement des législations relatives au dispositif de protection contre l'utilisation non autorisée des véhicules à moteur. Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Tarif à fourchette. Adoption du rapport de M. Durieux (lib. fr.) (voir 2e partie).

Contrôle de la capacité des transports de marchandises par route. Adoption du rapport intérimaire de M. Giraud (soc. fr.) (voir 2e partie).

Désignation de rapporteurs: M. Cousté (U.D.E., fr.) sur une directive relative à l'harmonisation des législations en matière de permis de conduire et sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives au contrôle technique des véhicules à moteur — M. Faller (soc. all.) sur un règlement relatif à l'harmonisation de dispositions sociales dans le domaine des transports par route.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Président: M. Cousté (U.D.E., fr.)

11 juillet et 13 septembre à Bruxelles

Conséquences économiques de l'élargissement sur les relations avec les pays du bassin méditerranéen. Adoption d'un avis rédigé par M. Löhner (dém.-chr. all.): définir une nouvelle politique à l'égard de la Grèce; éviter que l'élargissement ait des répercussions préjudiciables.

Etat et perspective de l'association C.E.E.—Grèce. Poursuite de l'examen du projet de rapport de M. Jahn (dém.-chr. all.).

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE

Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge)

12 juillet et 13 septembre à Bruxelles

Etat de l'association C.E.E.—Turquie. Adoption du rapport de M. Müller (dém.-chr. all.) sur les recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie (voir 1ère partie).

Produits agricoles de Turquie. Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Conséquences économiques de l'élargissement sur les relations avec les pays du bassin méditerranéen. Adoption d'un avis rédigé par M. Beylot (U.D.E., fr.): il faut empêcher les répercussions négatives de l'élargissement sur la balance commerciale de la Turquie, notamment en ce qui concerne les exportations agricoles turques.

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

**14 septembre à Bruxelles – 20 septembre à Luxembourg
6 octobre à Bruxelles**

Echange de vues, avec M. Maurice Guernier, spécialiste de l'aide au développement, en présence de la Commission européenne, sur les problèmes que pose la politique de la C.E.E. à l'égard du tiers monde, compte tenu des résultats de la III^e CNUCED et dans la perspective de l'élargissement de la Communauté et de la prochaine conférence au sommet.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Corona (soc. it.) sur les conséquences économiques de l'élargissement sur les relations avec les pays du bassin méditerranéen – M. Dewulf (dém.-chr. belge) sur la politique communautaire de coopération au développement.

IV. AUTRES ACTIVITES

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

6 septembre à Luxembourg

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a envoyé un télégramme à M. Yeshayoua, président du parlement israélien, dans lequel il a exprimé ses condoléances pour les tragiques événements de Munich et sa sympathie pour le peuple israélien.

23 septembre à Luxembourg

M. Behrendt, dans un télégramme aux premiers ministres du Danemark et de la Norvège, a réaffirmé que la Communauté européenne était une communauté démocratique et qu'en conséquence ne pouvaient pas en faire partie des pays, comme l'Espagne, dans lesquels les droits démocratiques ne sont pas pleinement respectés.

26 septembre à Bruxelles

M. Behrendt, accompagné de M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, et de MM. Offroy (U.D.E., fr.) et Aigner (dém.-chr. all.), a été reçu par le Conseil à qui il a fait connaître les options politiques du Parlement sur le budget pour 1973.

GROUPE DEMOCRATE—CHRETIEN

Président: M. Lücker (all.)

Journées d'étude du 25 au 27 septembre à Stuttgart

Le groupe démocrate-chrétien a étudié le problème de la réforme du système monétaire international (rapport de M. Colombo), les questions posées par la politique commerciale mondiale (rapport de M. Narjes), et l'aide au

développement (rapport de M. Dewulf). Dans ces trois secteurs, la Communauté élargie doit, si elle veut affirmer sa personnalité, répondre au défi de l'extérieur. Le président du groupe, M. Lückner, a souligné que la liberté des échanges mondiaux n'est assurée que pour autant qu'il y ait stabilisation du système monétaire international, stabilisation qui, elle-même, ne peut être assurée que par une réforme de la politique commerciale mondiale. D'autre part, le lien entre les thèmes examinés réside également dans l'amélioration de la position des pays du tiers monde dans le cadre du Fonds monétaire international et dans celui de la politique commerciale.

Le groupe démocrate-chrétien mettra tout en oeuvre pour que les européennes apportent une contribution concrète à une solution aussi rapide que possible de ces problèmes.

GROUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (fr.)

Journées d'étude du 7 au 8 septembre à Florence

Après avoir examiné la situation politique dans les pays de la Communauté et dans les pays associés à la Communauté, le groupe a souligné, à propos de la situation en Grèce, que la Communauté devait se limiter à la gestion de l'accord d'association car aucun progrès n'a été réalisé pour un retour à la démocratie.

Le groupe socialiste a exprimé sa vive indignation pour les actes terroristes de Munich et a demandé aux gouvernements des Etats membres de la Communauté de prendre des initiatives afin que de tels actes ne puissent pas se répéter.

2 et 3 octobre à Bruxelles

Dans une résolution sur la prochaine conférence au sommet, le bureau des partis socialistes de la Communauté a défini sa position sur les principales questions qui y seront discutées: amélioration des relations avec l'Europe de l'Est; aide au tiers monde, politique communautaire régionale et sociale, démocratisation de la Communauté.

5 octobre à Bruxelles

Le groupe a décidé de présenter une question orale à la Commission européenne sur les difficultés de la société Enka-Glanzstoff et sur la surproduction de fibres polyester dans la Communauté.

GRUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président: M. Berkhouwer (néerl.)

8 septembre à Bruxelles

Le bureau du groupe, indigné par la recrudescence des actes de terrorisme, demande que soit assurée la coordination, au sein de la Communauté, des actions à mener pour combattre cette forme nouvelle de criminalité internationale.

Journées d'étude du 25 au 26 septembre à Perros-Guirrec

Humanisation de la croissance – vers une politique concrète de l'environnement. Sur la base d'un rapport présenté par M. Berkhouwer (néerl.), le groupe libéral demande la définition d'une politique européenne de l'environnement, concrète et cohérente. Le Parlement européen devra proposer des actions axées non seulement sur le développement économique et technologique de la Communauté, mais également sur la recherche d'un équilibre entre la prospérité et la croissance, d'une part, et la qualité de la vie et la défense du milieu naturel, d'autre part.

Conséquences de l'élargissement pour certaines régions périphériques de la Communauté (rapport de M. Bourdellès, fr.). Dans une résolution, le groupe libéral invite les organes responsables de la Communauté à mettre en oeuvre une politique économique et sociale équilibrée qui ne soit pas fondée sur la recherche de la productivité et du profit maxima, afin de développer les régions les moins favorisées. Le déplacement du centre de gravité de l'Europe, découlant de l'élargissement, permettra un meilleur développement de ces régions.

Dans la perspective d'une politique européenne de la mer, le groupe souhaite l'organisation d'une conférence des régions maritimes périphériques défavorisées de la Communauté élargie et propose la création d'un réseau européen de grands axes de communication entre ces régions périphériques et les autres parties du territoire européen.

GROUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE

Président: M. Triboulet (fr.)

Journées d'étude du 26 au 28 septembre à Ucel

Politique agricole commune. Sur la base d'un exposé de M. Liogier, le groupe a étudié la situation dans les secteurs du vin, des fruits et légumes et de l'élevage ainsi que les problèmes qui se posent aux régions prioritaires et de montagne. Le groupe a demandé une adaptation régionale des aides.

Budget des Communautés pour 1973. M. Offroy, rapporteur, a exposé les grandes lignes du budget. Le groupe a remarqué que l'on consacrait trop de crédits à l'élargissement au détriment du développement de l'approfondissement de la Communauté qu'il ne faut pourtant pas négliger.

Le groupe a également étudié les problèmes que pose la formation du patrimoine des travailleurs (exposé de M. Laudrin) et a demandé que l'on passe enfin aux actes pour la réalisation de l'union économique et monétaire (exposé de M. Bousch). Enfin, le groupe s'est préoccupé de la préparation de la conférence au sommet et a souhaité qu'elle débouche sur des solutions concrètes.

COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C.E.E.—TURQUIE

Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge)
co-président: M. Yalcin

XIVe session du 2 au 6 octobre à Catania

La commission a adopté quatre recommandations après avoir entendu M. Westerterp, président en exercice du Conseil d'association C.E.E.—Turquie et du Conseil des Communautés, ainsi que M. Muezzinoglu, ministre des finances du gouvernement turc, et sur la base des exposés et des propositions présentées par les rapporteurs, MM. Müller (dém.-chr. all.) et Ölçmen.

La commission souhaite que le Conseil prenne rapidement une décision finale et positive sur le problème de l'inclusion de la Turquie parmi les pays bénéficiaires du système communautaire des préférences généralisées. La Turquie doit participer, sous une forme appropriée, aux travaux relatifs à la préparation d'une

politique globale de la Communauté pour le bassin méditerranéen. La commission recommande, d'autre part, la conclusion rapide d'un protocole complémentaire qui prévoit des mécanismes appropriés permettant à la Turquie de poursuivre ses efforts de développement en harmonie avec l'application des engagements prévus pour la phase transitoire de son association après l'élargissement de la Communauté. Dans sa dernière recommandation, la commission constate avec satisfaction que certaines mesures ont pu être mises en application, depuis sa dernière session, par les parties intéressées, en vue de trouver une solution au problème des travailleurs turcs employés dans la Communauté sans permis de travail.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg
Tél. 11 28 81**

**75008 PARIS, 41, rue de Courcelles
Tél. 227 22 28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679 05 07**